

Prévention de la délinquance: un plan aux contours encore confus --par Nathalie Schuck--

PARIS (AP) -- Nicolas Sarkozy a exposé mercredi aux députés les grandes lignes de son plan de prévention de la délinquance, maintes fois repoussé, qui prévoit notamment un suivi plus précoce des enfants et un toilettage de l'ordonnance de 1945 sur les mineurs. Las, le ministre reste soumis au bon vouloir de Matignon, qui doit décider si ce plan fera ou non l'objet d'un seul texte législatif.

Serpent de mer, ce plan a fait l'objet d'une première mouture lors du passage de Nicolas Sarkozy place Beauvau entre 2002 et 2004. Il a ensuite été promis pour mars au Parlement, sans suite. Entendu mercredi par les commissions des Lois et des Affaires sociales de l'Assemblée, le ministre de l'Intérieur a assuré que le plan devrait finalement être adopté en conseil des ministres en juin, après avoir été examiné lors d'un comité interministériel "dans quelques jours".

Quant à la date de sa discussion à l'Assemblée, "nous avons une réunion demain pour décider de ce calendrier", a indiqué M. Sarkozy sans plus de précisions. Ce sera "au plus tôt" en juin, "au plus tard" en septembre, a-t-il dit. "Pour moi, ce qui serait très important, c'est qu'on commence avant l'été" quitte à reprendre à la rentrée, a-t-il plaidé, souhaitant un débat "en profondeur".

Il n'était pas davantage certain que le plan fasse l'objet d'un seul texte législatif estampillé Sarkozy. "Ma préférence, c'est que la prévention fasse l'objet d'un texte", a glissé le ministre de l'Intérieur, qui a reconnu que "la décision n'a pas été prise".

C'est que le ministre reste soumis à la volonté de Matignon. Refusant de laisser le champ libre à son N2 sur ce sujet-clé, Dominique de Villepin avait repris la main en janvier en installant un comité interministériel sur la prévention de la délinquance. Il avait alors suggéré de découper le plan en plusieurs textes.

Sur le fond, Nicolas Sarkozy a détaillé aux députés les grandes mesures de ce plan mastodonte qui couvre aussi bien la délinquance des mineurs que la psychiatrie. Pivotal du dispositif, le maire présidera un "conseil pour les droits et devoirs des familles" qui pourra procéder à des rappels à l'ordre en cas de problèmes scolaires ou de troubles du voisinage. Face à l'absentéisme scolaire, il pourra imposer aux familles un "système d'encadrement" pouvant aller jusqu'à la mise sous tutelle des allocations familiales.

Sujet plus controversé, Nicolas Sarkozy entend instituer une détection plus précoce des troubles du comportement à l'école. Ainsi propose-t-il des "rendez-vous fixes tous les trois ans", à 3 et 6 ans par exemple. Et d'évoquer, un brin polémique, Youssouf Fofana, principal suspect dans la mort d'Ilan Halimi: "Qui peut croire qu'il est devenu un barbare entre la 24e et la 25e année?"

Le ministre s'est montré plus prudent sur son idée de "cahier du suivi comportemental" de l'enfant, critiquée par les psychiatres et psychologues. Il a également revu sa copie sur le partage du secret professionnel qu'il souhaite imposer aux acteurs sociaux intervenant dans la prévention de la délinquance: un "coordonnateur" sera désigné parmi les intervenants pour centraliser les informations.

Enfin, le plan toilette l'ordonnance de 1945 sur les mineurs en créant de nouvelles "mesures éducatives" telles que l'éloignement temporaire du mineur de son lieu de résidence pour l'extraire d'un milieu criminogène. En cas d'échec, un avertissement judiciaire et l'obligation de réparer les dommages pourront être prononcés. M. Sarkozy envisage aussi d'étendre la procédure de comparution immédiate aux mineurs récidivistes de plus de 16 ans. AP